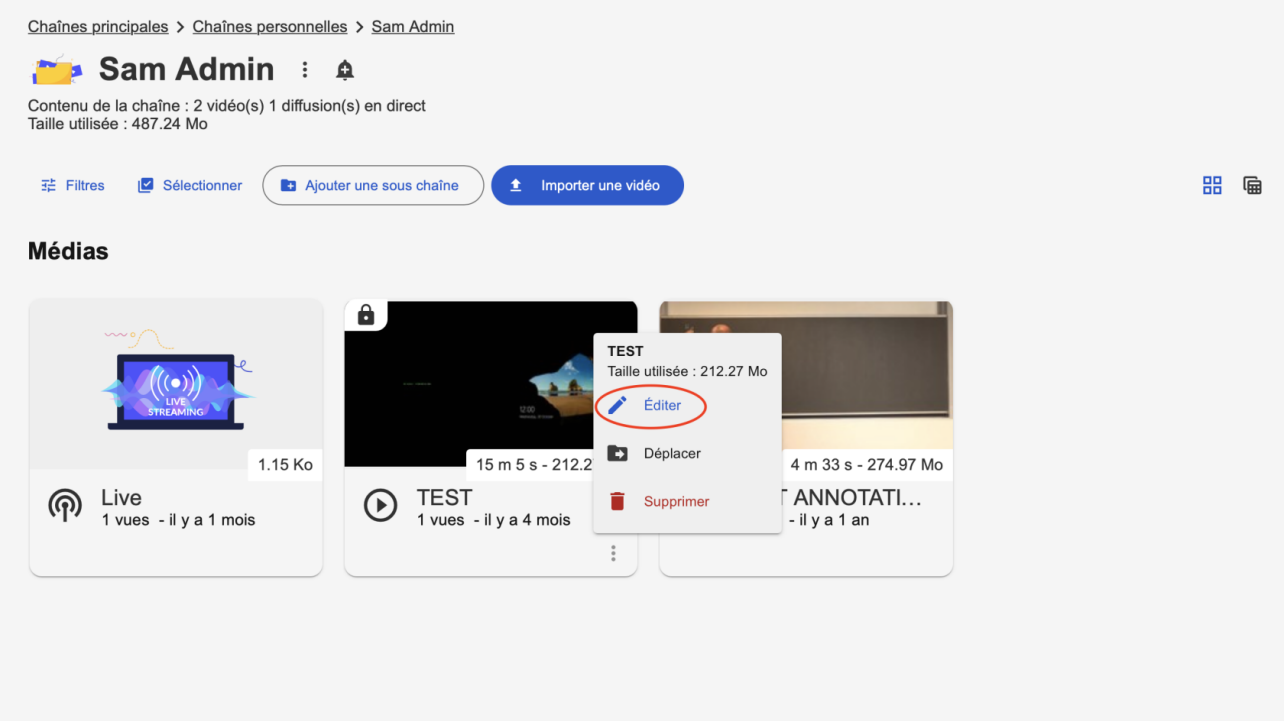
Gérer la publication de ses vidéos

Gérer le statut Publié/Non-publié d'une vidéo

Vous avez la possibilité de dépublier une vidéo spécifique sur votre chaîne, afin qu'elle ne soit pas visible par les autres utilisateurs, par exemple si vous souhaitez la modifier. Vous pouvez également choisir que la vidéo soit disponible pendant une période déterminée.

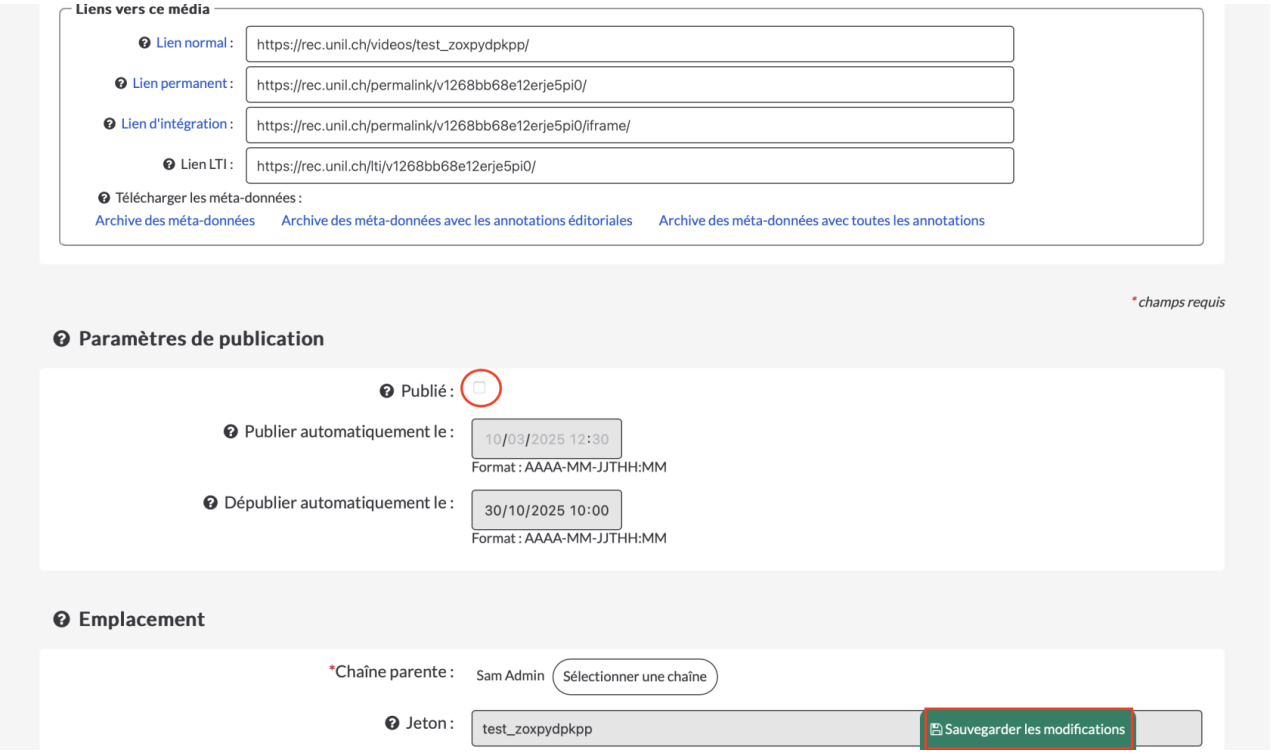
1. Une fois connecté à votre chaîne REC·Unil, faites défiler l'écran jusqu'à la vidéo qui vous intéresse et passez la souris dessus. Ensuite, cliquez sur **Éditer**.



2. Ensuite, dans la section **Paramètres de publication**, vous pouvez décocher l'option **Publié** pour dépublier la vidéo (ou la cocher si vous souhaitez publier votre vidéo à nouveau).

Si par contre vous souhaitez que votre vidéo soit disponible pendant une période spécifique, vous pouvez définir les dates sous **Publier automatiquement le [insérer la date]** et **Dépublier automatiquement le [insérer la date]**.

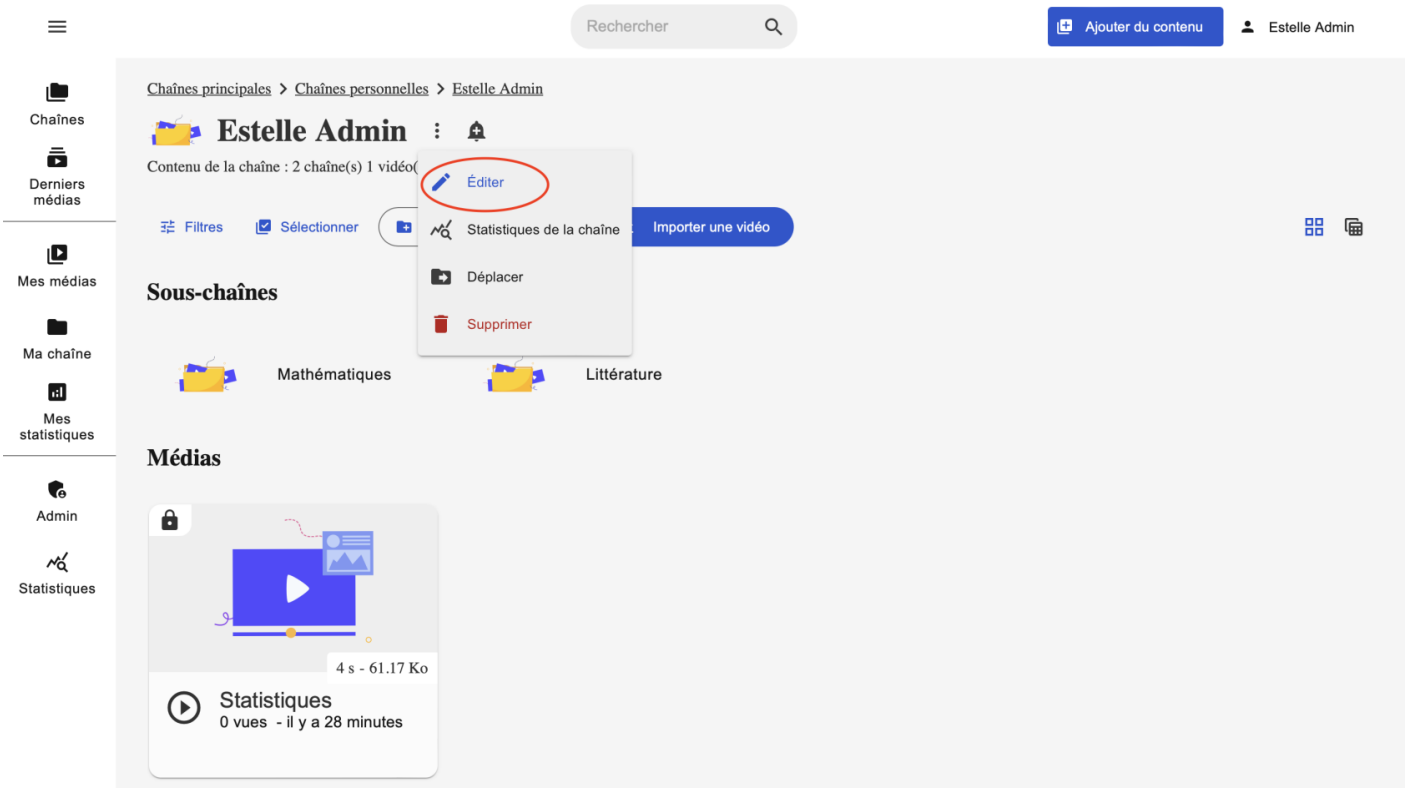
Une fois les paramètres définis, veillez à cliquer sur **Sauvegarder les modifications** en bas de l'écran.



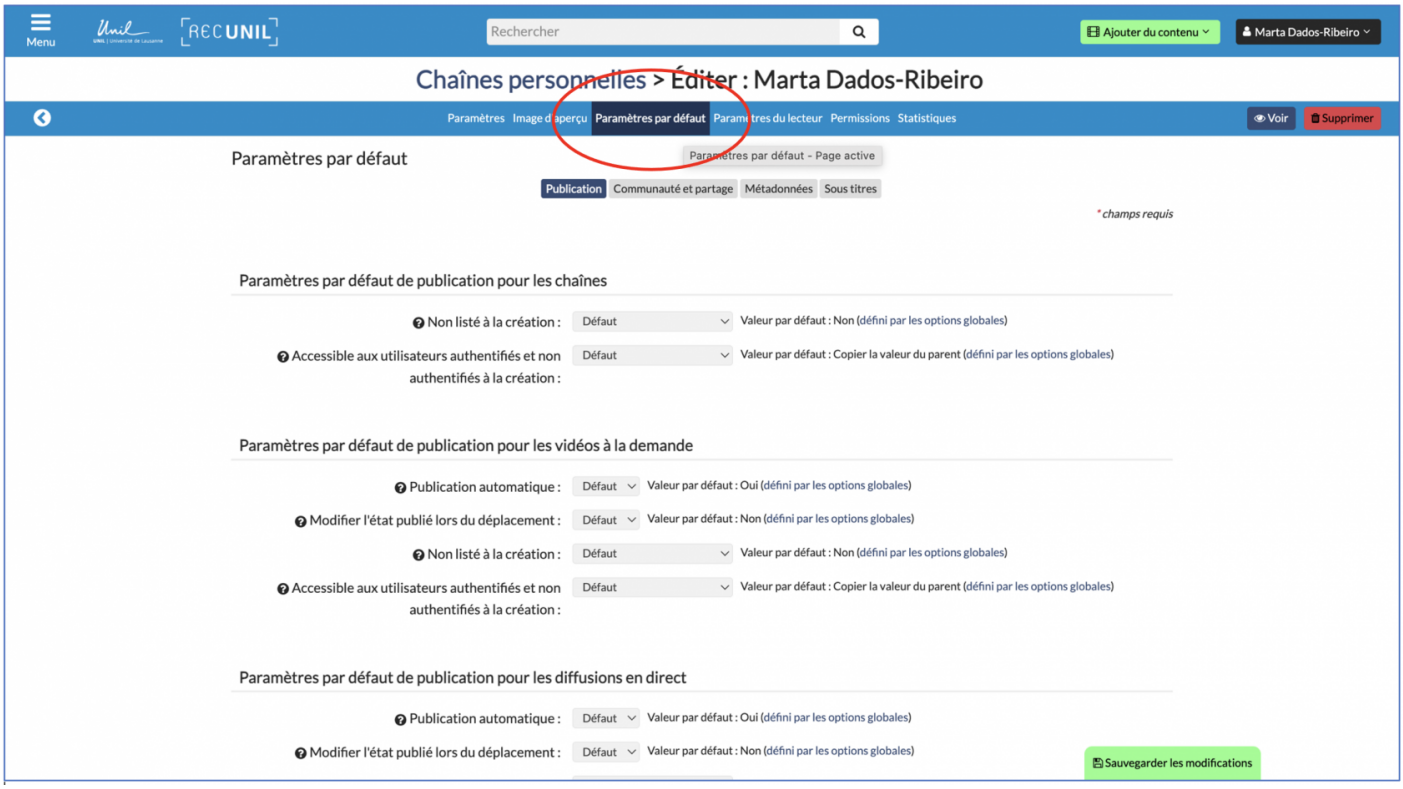
Modifier la publication par défaut des vidéos dans une chaîne

Par défaut, les vidéos que vous ajoutez à votre chaîne REC·UNIL sont automatiquement publiées (et accessibles via Moodle, si la chaîne est liée à une page Moodle). Si vous souhaitez modifier ces paramètres par défaut, suivez les étapes ci-dessous.

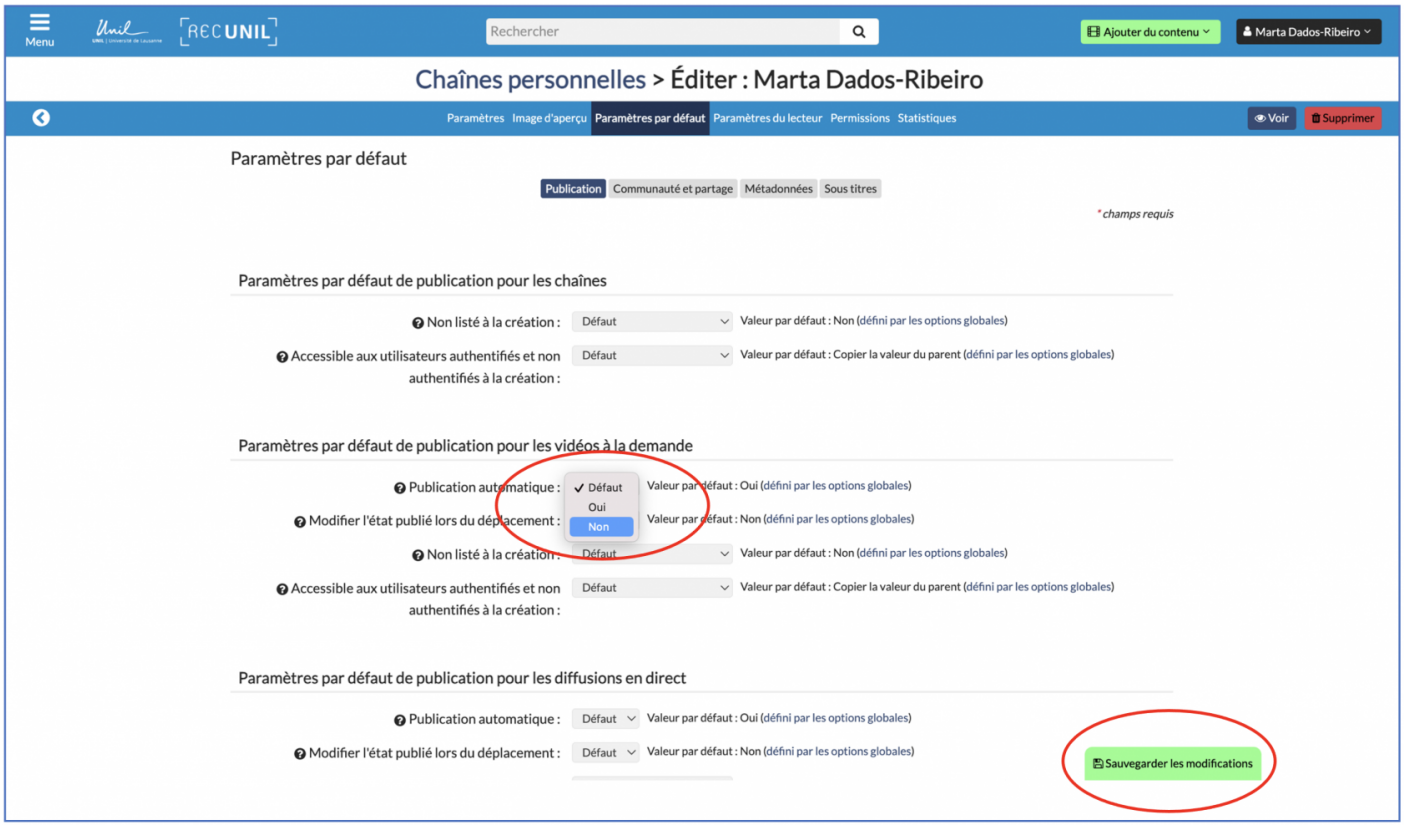
1. Une fois connecté à votre chaîne REC·UNIL, cliquez sur **Éditer** dans le menu en haut de l'écran.



2. En haut de la page, sélectionnez **Paramètres par défaut**.



3. Dans la section **Paramètres par défaut de publication pour les vidéos à la demande**, ouvrez le menu déroulant à côté de **Publication automatique**. Sélectionnez **Non** si vous ne souhaitez pas que vos vidéos soient publiées automatiquement par défaut. Veillez ensuite à cliquer sur **Sauvegarder les modifications** en bas de l'écran.



Créé 2022-02-08 13:24:48 UTC par Emilie Lettry
Mis à jour 2025-05-27 11:37:45 UTC par Léane Vota